



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33409

Texte de la question

D'ici à six ans, plus de 28 000 policiers de tous grades devraient partir à la retraite. M. Michel Terrot demande donc à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui faire connaître le plan de remplacement qu'il entend mettre en place pour les six prochaines années à travers un tableau faisant apparaître, département par département, le nombre de départs prévus et le nombre de nouveaux policiers.

Texte de la réponse

L'étude de la pyramide des âges des corps actifs de la police nationale, associée à une extrapolation des départs à la retraite à venir, révèle le volume des besoins en recrutement à court terme. Ainsi, plus de 24 000 fonctionnaires actifs de la police nationale devraient partir à la retraite dans les cinq prochaines années. Ces flux de départs résultent des conséquences de l'évolution de la pyramide des âges des personnels actifs, en particulier de l'arrivée à l'âge de la retraite des effectifs recrutés dans les années 1960 à 1970. Ils concernent annuellement de 3 % à 4 % du total des effectifs globaux. Cette évolution est renforcée par l'accroissement du nombre de départs en retraite anticipés. C'est la raison pour laquelle, tant pour favoriser l'extension et le renforcement de la police de proximité que pour faire face à un accroissement des besoins opérationnels du fait des flux de départs en retraite précités, il est envisagé d'accroître et d'anticiper les recrutements de personnels dans le corps de maîtrise et d'application. En 1999, à ce titre, le plan de rédéploiement, mis en oeuvre à la suite de la réunion du conseil de sécurité intérieure du 22 janvier 1999, a permis d'obtenir un renforcement d'effectifs de 1 223 fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application dans les 26 départements très sensibles. Par ailleurs, 250 policiers ont été recrutés par anticipation et en surnombre en 1998, et 1 664 en 1999. En outre, en application du décret du 13 janvier 2000, il est organisé un concours exceptionnel de recrutement de 1 000 gardiens de la paix, ouvert, d'une part, aux policiers auxiliaires accomplissant leur service national et justifiant au 1er janvier 2000 de six mois de services depuis leur incorporation, et, d'autre part, aux anciens policiers auxiliaires libérés de leurs obligations depuis le 1er juillet 1998. Ce concours permettra, ainsi que le concours national de recrutement annuel et les concours déconcentrés organisés depuis 1998 dans les SGAP de Paris et de Versailles, de renforcer à court et moyen terme les effectifs opérationnels présents sur le terrain par près de 7 000 gardiens de la paix stagiaires, ce qui, compte tenu des départs prévus à la retraite ou non, permet d'estimer à environ 2 400 le gain net d'effectifs opérationnels pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33409

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4663

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2622